



Couverture Dommage-ouvrage malgré défaut connu

Par **Olivier35**, le **16/12/2019** à **21:10**

Bonjour

Mon garage est en cours de construction et je pense qu'il y a un problème important (manque de fondation). Si je fais appel à un expert, qu'il atteste qu'il y a un problème de fondation et que les réparations sont mal faites... y a -t-il un risque que l'assurance dommage-ouvrage ne puisse plus couvrir des futurs dégâts dus aux fondations (le problème étant connu pendant les travaux) ?

En vous remerciant pour votre réponse.

Cordialement

Par **oyster**, le **23/12/2019** à **06:43**

Si vous avez un problème de fondation d'un garage en construction ,il serait plus utile de faire passer l'huissier pour constater dans un premier temps.

La D/O ne peut fonctionner pendant la construction.